

MAI 2021

BULLETIN MUNICIPAL

PORTES EN VALDAINE



Votre Bulletin Municipal a été entièrement conçu par nos soins afin qu'il n'y ait aucune incidence financière pour la commune.
Nous vous souhaitons d'en faire une bonne lecture



LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 est déjà bien entamée, j'espère que l'arrivée des beaux jours apportera à chacun du baume au cœur !

J'ai, tout d'abord, une pensée pour tous ceux qui ont perdu un proche ou qui ont subi les conséquences de ce virus et je souhaite vivement qu'au cours de cette année 2021 cette pandémie soit vaincue.

Durant ce mois de Décembre, nous ne pouvions recevoir nos aînés à la salle, nous avons donc organisé une distribution des colis de fin d'année à domicile.

Un petit moment de rencontre différent, mais avec l'équipe, nous espérons vraiment avoir apporté un peu de chaleur dans le foyer de chacun de nos séniors.

Malgré cette crise sanitaire et les difficultés pour se réunir, l'équipe municipale est au travail, les réflexions s'engagent et le programme de travaux est en bonne voie.

Cette crise sanitaire, sans précédent, a énormément impacté notre vie quotidienne.

Des restrictions administratives, l'application stricte des gestes barrières et l'interdiction de nous rassembler font que nos vies en sont bien bouleversées.

La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de l'épidémie.

L'espoir est né avec la vaccination à grande échelle qui, à présent a bien démarré.

Je vous encourage à le faire afin de retrouver le plus tôt possible notre vie d'avant.

Au quotidien, vos élus font tout leur possible pour travailler au mieux tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

Le projet le plus important du mandat 2020-2026 est lancé. Il s'agit de la traverse du village et ses entrées. J'espère que très rapidement, nous pourrons organiser une réunion publique pour vous en informer plus précisément.

Vous retrouvez dans notre bulletin tous les investissements prévus en 2021 .

Nous pouvons progressivement retrouver une vie normale et revoir ainsi nos proches et nos amis.

Restons néanmoins très vigilants afin que ce virus ne reparte pas !

Votre Maire,

Jean-Bernard CHARPENEL



BUDGET

Nous venons vous présenter les budgets votés le 13 avril 2021 à l'unanimité.



TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, a décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des 2 taxes pour l'année 2021 :

Taxe d'habitation : Revenu attendu pour la commune : **15 766 €** (uniquement pour les résidences secondaires du fait de la suppression de cette taxe pour les résidences principales)

Taxe foncière (bâti) : 26,59% Revenu attendu pour la commune : **126 435€**

Taxe foncière (non bâti) : 44,91% Revenu attendu pour la commune : **14 910 €**

Soit un revenu global de 160 166 € pour la commune.

Les bases ont augmenté par rapport à 2020. Ces augmentations ne sont pas décidées par la Commune, les bases augmentent chaque année, d'une part pour tenir compte de l'inflation, d'autre part avec les transactions immobilières. La taxe d'habitation étant supprimée, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est attribuée aux communes, et pour notre commune, cela représente 15,51%.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT			
RECETTES : 489 123 €		DEPENSES : 489 123 €	
<i>PRINCIPAUX POSTES :</i>		<i>PRINCIPAUX POSTES :</i>	
Excédent reporté 2020	236 444 €	Charges à caractère général	366 556€
Impôts, taxes, dotations	163 469 €	Amortissements	2 644 €
Dont dotations Etat	46 492 € Soit 5 643 € de moins qu'en 2020	Charges financières (Intérêts des emprunts)	10 900 €
Loyers	35 720 €	Charges du personnel	64 313 €

SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES : 387 746 €		DEPENSES : 387 746€	
<i>PRINCIPAUX POSTES :</i>		<i>PRINCIPAUX POSTES :</i>	
Excédent reporté 2020	91 003 €	Remboursement de la dette (Capital des emprunts)	19 599 €
FCTVA (1)	1 119 €	Travaux boulangerie, voirie	310 000 €
Subventions Département Voirie	57 978 €	Divers travaux	90 000 €

(1)**FCTVA** : Remboursement de la TVA par l'État à la Commune sur les travaux réalisés **de l'année N-2**.

Le budget primitif 2021 de la commune, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisé par la Conseil Municipal, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de contenir la dette sans avoir recours à l'emprunt.

Le budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité. Il couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres (autofinancement, fonds de compensation de la TVA, taxes d'aménagement, produits de cessions...).

BUDGET PRIMITIF SERVICE DE L'EAU



SECTION FONCTIONNEMENT			
RECETTES : 51 725 €		DEPENSES : 51 725 €	
<u>PRINCIPAUX POSTES :</u>		<u>PRINCIPAUX POSTES :</u>	
Excédent reporté 2020	0 €	Charges à caractère général	8 927 €
Vente d'eau	45 000 €	Charges du personnel	0 €
Amortissements subventions	467 €	Amortissements	32 750 €
		Versement agence de l'eau	9 400 €

SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES : 134 410 €		DEPENSES : 134 410 €	
<u>PRINCIPAUX POSTES :</u>		<u>PRINCIPAUX POSTES :</u>	
Excédent reporté 2020	101 326 €	Remboursement de la dette (capital des emprunts)	0 €
FCTVA (1)	334 €	Matériel	11 200 €
Amortissements	32 750 €	Travaux, adduction eau potable, renforcement et réparations réseaux, bornes incendie...	120 000 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Les dépenses porteront sur

- un important programme de voirie,
- les études de la traversée du village,
- la fin des investissements dans le bâtiment des trois logements communaux,
- l'achat d'une maison et d'un terrain,
- la réfection du sol de l'école maternelle,
- l'implantation de plusieurs bouches à incendie,
- l'achat d'outillages pour l'employé communal,
- la peinture des volets du bâtiment école mairie et des logements communaux
- ainsi que des travaux sur le réseau d'eau.

TRAVAUX



Voirie

La commission Voirie a fait le point des travaux à effectuer. Le choix de l'entreprise a été validé. Les travaux de voirie se dérouleront à partir du 7 juin 2021 et le fauchage des bordures des chemins communaux s'effectuera entre le 31 mai et le 4 juin.



Logements

La commune a rénové entièrement une maison délabrée au centre du village. Elle avait fait l'objet d'une mise en péril étant devenue dangereuse de par sa vétusté.

Chacun des 3 logement a une surface de 75 M2 avec trois chambres, une grande pièce à vivre un coin cuisine, une salle de bain avec douche à l'italienne, et des wc séparés.

Le chauffage est une pompe à chaleur et une climatisation réversible. Ils sont très bien isolés aux normes actuelles et vont pouvoir accueillir des familles avec des enfants pour nos écoles.

Ils sont mis actuellement à la location.





Avant



Après!

INFORMATION TRAVAUX: OPÉRATION FAÇADE

Vous avez envie de rénover votre façade ; vous pouvez bénéficier d'aides!

Cette opération prend la forme d'une prestation gratuite de conseil et de subventions en direction des particuliers sous réserve d'éligibilité de votre dossier.

Quelles démarches faire ?

Tout d'abord, le particulier doit prendre contact avec le Bureau d'Etude URBANIS qui anime le Bureau de l'Habitat (TEL 04.75.51.16.28)

URBANIS va dans un premier temps cerner la demande du particulier et lui proposer des options autres que la simple rénovation esthétique de la façade si des travaux de rénovation énergétique peuvent notamment être envisagés (étude de financement en direct si le particulier est dans les plafonds de ressource de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ou à défaut le particulier sera réorienté sur le CEDER qui est l'opérateur du réseau FAIRE pour la collectivité).

Ensuite, si les travaux de rénovation énergétique ne sont pas souhaités, URBANIS vérifie l'éligibilité géographique de l'habitation concernée et - si conforme - adresse la demande auprès de Mme Ghislaine GIRAUD (architecte conseil missionnée par la collectivité).

Notre commune fait partie de l'éligibilité géographique.

Puis, MME GIRAUD visite le logement pour s'assurer qu'il remplit bien les critères demandés.

Enfin, soit l'habitation n'est pas conforme. Elle en informe le particulier, lui indique que le dossier ne peut à ce stade être instruit et informe également le service habitat/logement de la collectivité ,

Soit l'habitation est conforme, l'architecte conseil va indiquer au particulier les conditions techniques (couleur et modalités de traitement [enduit, peinture, etc...] pour refaire sa ou ses façades .

Elle procédera également à un calcul du montant de subvention prévisionnelle [ce document contresigné par le particulier précise notamment que la subvention ne sera débloquée qu'une fois la réalisation complète des travaux, ce qui implique pour ce dernier de fournir un ou des devis détaillés permettant de vérifier que l'entreprise a bien intégré des éventuelles contraintes.

A ce stade là, vous serez informés du montant de la subvention allouée.

Une fois les travaux réalisés (ces derniers sont pilotés par le particulier), l'architecte conseil vérifie leur bonne conformité (*) et engage la procédure de déblocage de la subvention.

(*) : ce point nécessite que l'entreprise soit déclarée mais également que le particulier n'ait pas soldé le paiement auprès de cette dernière.

ACTUALITÉS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES



Entretien réservoir d'eau :

Au premier trimestre, le maire et quelques élus sont allés à nouveau nettoyer le réservoir d'eau ainsi que les regards des captages. Tout ce travail, effectué bénévolement, permet à la commune de faire des économies conséquentes.



Remplissage piscine:

Vous procédez certainement à la mise en eau de votre piscine. Veillez à la remplir la nuit. Cette année la pluviométrie est vraiment déficitaire et on annonce un été très sec.



Compteurs d'eau :

Pensez à surveiller votre compteur d'eau. Attention, les fuites d'eau entre le compteur et votre maison sont de votre responsabilité.



Divagation des chiens et aboiements intempestifs

Les propriétaires de chiens doivent mettre tout en oeuvre pour contenir leur animal à domicile et ceux qui les promènent sur la voie publique doivent ramasser les déjections de leur animal. Par ailleurs, soyez très vigilant aux aboiements incessants de nuit comme de jour de votre animal, pour le bien être de chacun.



Chats errants :

Suite au travail effectué par MME REGNIER l'an dernier sur la commune, il y a certainement moins de chats errants sur la commune.

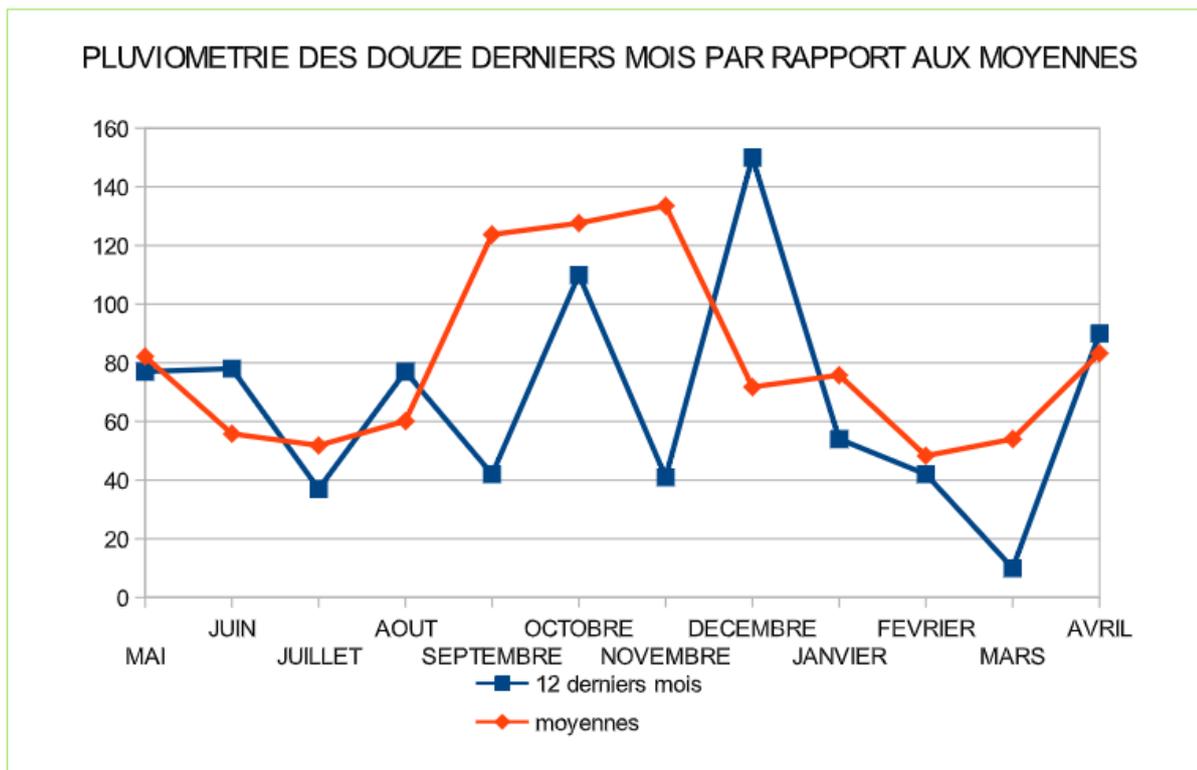
Nous la remercions pour cette tâche.

Néanmoins, s'il en existait encore et dans le cadre d'une nouvelle campagne de stérilisation et afin qu'elle soit très efficace, nous vous demandons de vous faire connaître auprès de la mairie .

Si vous désirez aider MME REGNIER dans cette tâche et afin de mener à bien cette campagne, faites nous en part .

Nous lui transmettrons vos coordonnées et nous vous en remercions par avance.

Pluviométrie des douze derniers mois par rapport à la moyenne



“

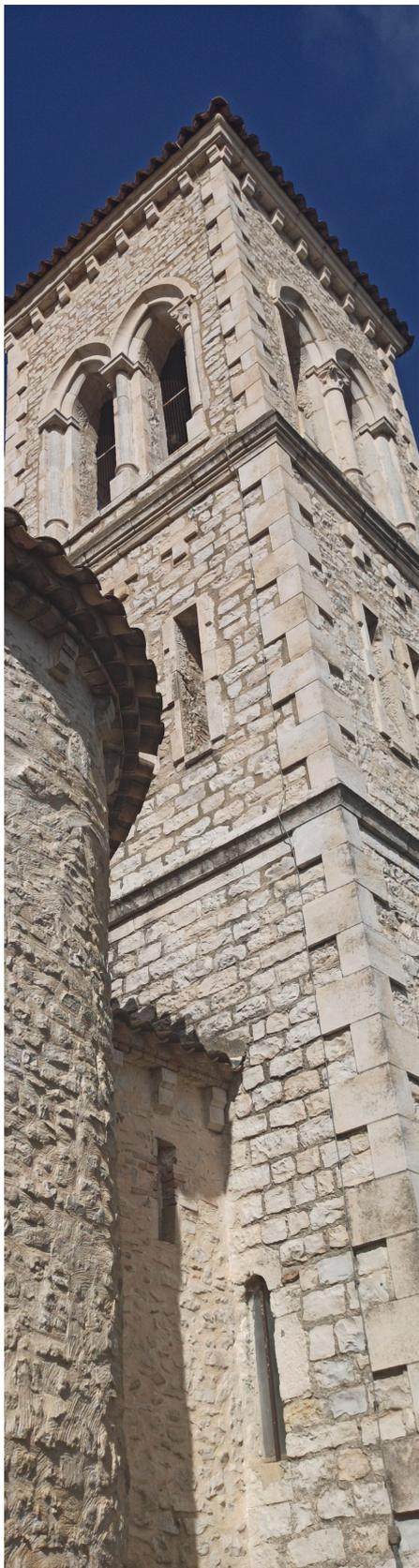
Il y a eu un gros déficit de pluie en automne et en hiver, heureusement les pluies de fin avril et début mai ont été plus généreuses.

Néanmoins, on nous annonce un été très chaud et très sec, soyons donc économes avec l'eau.

”

FEUX :

Avec la période estivale, des travaux dans vos maisons sont d'actualité, Nous vous rappelons que les feux et les barbecues en forêt sont interdits par la loi.

**Poubelles:**

A l'approche de l'été et l'arrivée des touristes, les containers vont se remplir davantage.

Veillez à bien mettre vos poubelles à l'intérieur des containers.

Toutefois, s'il s'avérait que ces derniers soient remplis, faites preuve de civisme en vous rendant sur un des autres sites de collecte de la commune (le village, le chemin de la Tour ou le chemin de la Fontaine Salée) .

M le Maire a fait un courrier à Montélimar Agglomération pour leur demander de procéder à une collecte supplémentaire dès le mois de JUIN et durant tout l'été, en prévision de l'arrivée de touristes.

Il reste néanmoins nécessaire de respecter strictement nos recommandations afin que les odeurs et la vue ne soient pas gênantes, notamment au point de collecte du village de par la proximité de l'Auberge.

“

Légalisation de signature:

La signature doit impérativement être effectuée en mairie devant un agent ou un élu. Vous devez pour se faire vous munir de votre pièce d'identité.

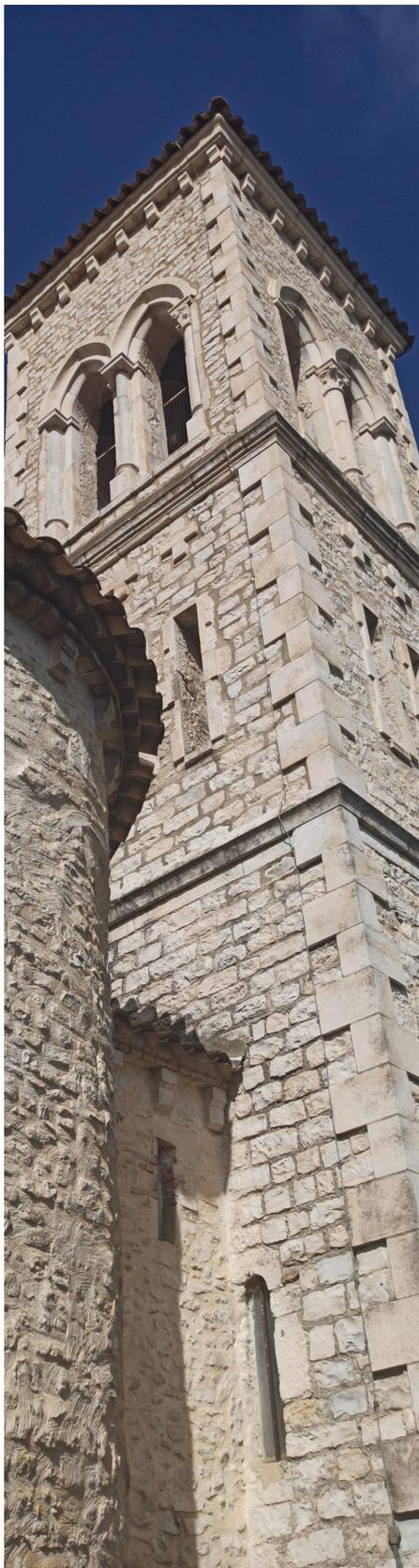
La mairie vous est ouverte :

- *le mardi de 16h à 17h30*
- *le vendredi de 10h30 à 12h30*

”

Jardin:

Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons tous envie de faire des travaux d'embellissement et d'entretenir nos jardins. Néanmoins, pensons à notre voisinage et **respectons l'interdiction de nuisance sonore le dimanche et les jours fériés...**



INFORMATIONS SCOLAIRES :

L'Education Nationale a acté l'ouverture de la quatrième classe du RPI à la rentrée de Septembre 2021. Merci de venir en mairie inscrire vos enfants si celui-ci est âgé de 3 ans ou si vous venez d'aménager sur la commune.

A ce jour, les effectifs prévisionnels sont de 79 élèves pour la rentrée de septembre répartis comme suit :

- La Touche
 - 16 CM2 et 5 CM1, soit 21 élèves
- Rochefort en Valdaïne
 - 12 CE2 et 9 CE1, soit 21 élèves
 - 10 GS et 8 CP, soit 18 élèves
- Portes en Valdaïne
 - 9 MS (4 ans) et 10 PS (3 ans), soit 19 élèves

Cet effectif ne tient pas compte des inscriptions à venir.



Communication :

Retrouvez toutes les informations municipales sur le site web de la commune mis à jour régulièrement.

M Jean-Bernard CHARPENEL, maire , reçoit sur RV le samedi de 9H à 11H .

Mme Brigitte RENARD , 1 ère adjointe , reçoit sur RV le jeudi de 9h à 11H ;

Vous pouvez aussi nous joindre par mail et par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie si vous le souhaitez.

Toutes vos idées ou suggestions sont les bienvenues .



Elections régionales et départementales:

Prévues en mars 2021, ces élections ont été reportées aux dimanches 20 et 27 juin 2021. Deux bureaux sont nécessaires. Si des personnes veulent venir aider à la tenue de ces bureaux de vote, merci de bien vouloir nous en faire part.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Elie CHARPENEL | le 17 octobre 2020 | Le Village

Elie est le fils d'Aurélien, conseiller municipal et le petit-fils de Jean-Bernard, notre maire.

Marceau EDMONT | le 16 décembre 2020 | Chemin de Monier

Maëilly FORESE | le 9 janvier 2021 | Chemin du Prieuré

Loan HARDOUIN | le 6 mai 2021 | Route de la Bâtie

MARIAGE

Marilyn AIGOIN et Frédéric POURRET qui habitent 30, Chemin de Monier, le 24 octobre 2020

Tatiana SEELEUTHNER et Clément MARTIN qui habitent Quartier Le Châtelard, le 15 mai 2021

DÉCÉS

Mme Paulette GRAVIER, le 21 novembre 2020

Mme Marie-Louise ROUSTAND, le 25 février 2021

Site de la commune:

Vous y trouverez toutes les informations utiles ainsi que les comptes-rendus des conseils municipaux.

N'hésitez pas à le consulter.